



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE UN LIB



AUG 13 1982

Distr.

GENERALE

S/15355

12 août 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Guyane, Jordanie, Ouganda, Panama, Togo et Zaïre :

projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 508 (1982), 509 (1982), 511 (1982), 512 (1982), 513 (1982), 515 (1982), 516 (1982) et 517 (1982),

Exprimant sa très grave inquiétude au sujet des activités militaires continues d'Israël au Liban et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth,

1. Exige qu'Israël et toutes les parties au conflit respectent strictement les termes des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la cessation immédiate de toutes les activités militaires au Liban et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth;
2. Exige que toutes les restrictions imposées à la ville de Beyrouth soient levées immédiatement afin de permettre l'entrée libre d'approvisionnements pour répondre aux besoins urgents de la population civile de Beyrouth;
3. Demande que les Observateurs des Nations Unies se trouvant à Beyrouth et à proximité fassent rapport sur la situation;
4. Exige qu'Israël coopère à tous égards à l'effort fait pour assurer le déploiement effectif des Observateurs des Nations Unies et pour garantir leur sécurité;
5. Prie le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la présente résolution au Conseil de sécurité d'ici trois heures;
6. Décide de siéger, si nécessaire, afin d'examiner la situation dès qu'il aura reçu le rapport du Secrétaire général.